

La vente d'une maison met elle un terme aux contrats d'entretien (leur paiement)?

Par **Patrice de La Boisse**, le 17/04/2024 à 10:26

Bonjour,

En avril 2023, j'ai vendu ma maison. J'ai demandé à la société qui réalisait l'entretien de la chaudière de résilier mon contrat annuel d'entretien, lequel courrait jusqu'à octobre 2023.

La société en question a accepté la résiliation. Le paiement du contrat était mensualisé. Je l'ai interrompu, et de ce fait j'ai payé le contrat d'entretien au prorata de la durée du service réel. Cependant la Société m'a demandé de payer les mensualités jusqu'à la fin sous prétexte que 2 interventions de dépannage avaient eu lieu dans le cadre de ce contrat. Je n'ai pas donné suite à leur demande. (dans mon esprit, une fois la maison vendue, l'objet du contrat d'entretien disparaît, et il n'y a pas lieu de payer le coût d'une année entière d'entretien).

Un an après, il reviennent vers moi en exigeant le paiement des 6 mensualités restantes. Suis-je dans mon droit en ne les payant pas? .

Merci pour votre éventuelle réponse.

Patrice

Par **Lorella**, le 17/04/2024 à 12:19

Bonjour,

Je vous invite à vous rapprocher d'une association de consommateurs par internet ou téléphone.

Par **Lorella**, le 17/04/2024 à 20:26

NB : examinez la clause de remboursement du contrat suite demande résiliation